

Qui peut m'aider à remplir ma déclaration fiscale ?

Mise à jour : Vendredi 8 juillet 2022

Région wallonne • Région de Bruxelles-Capitale

Cette fiche a été mise à jour il y a plus d'un an.

C'est la première fois que vous remplissez votre déclaration fiscale. Vous êtes bien désespéré(e) devant toutes ces cases, ces papiers, ces codes et ces chiffres.

La brochure explicative qui accompagne votre déclaration ne vous paraît pas assez claire. Vous avez peur de commettre des erreurs.

Si vous souhaitez des **informations générales** sur votre déclaration fiscale, vous pouvez :

- contactez le **call center du SPF Finances** au **02/572.57.57** ;
- poser une question par écrit via le **formulaire de contact du SPF Finances**, [disponible ici](#) ;
- vous rendre dans un des infocenters du SPF Finances. Vous trouverez les différents infocenters et les services qu'ils proposent en [cliquant ici](#).

Si vous souhaitez des **explications plus approfondies** sur votre déclaration fiscale, vous pouvez vous adresser à **votre bureau local de taxation**.

Pour trouver votre bureau local de taxation, vous pouvez :

- utiliser l'**annuaire des bureaux du SPF Finances**, [disponible ici](#). Si vous cliquez sur « Chercher », vous pourrez ensuite indiquer votre code postal. Vous trouverez ainsi le bureau compétent pour votre déclaration fiscale ;
- regarder sur la 2^{ème} page de votre **dernier avertissement-extrait de rôle** ;
- vous connectez sur votre espace personnel via [MyMinfin](#). Une fois connecté, en cliquant en haut à droite sur votre nom d'utilisateur, vous aurez accès à un onglet intitulé « Mes bureaux ». Il reprend notamment le bureau compétent pour votre déclaration fiscale.

Si vous souhaitez **de l'aide pour remplir votre déclaration (jusqu'au 30 juin 2022)** fiscale :

Vous pouvez vous rendre à une des **séances d'aide au remplissage** de la déclaration, organisées par le SPF Finances.

Vous trouverez toutes les informations sur ces séances ainsi qu'une liste sur [le site du SPF Finances](#).

Vous pouvez demander à un expert-comptable pour le 30 septembre 2022 au plus tard.

Pour plus d'informations vous pouvez consulter :

Les documents types

Aucun document type lié.

